

## REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX - ARRÊTÉ N°2026-59

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

-----  
COMMUNE  
de  
C O R N A S  
-----

TEL : 04-75-81-81-65

### **OBJET : NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

#### **LA MAIRE DE LA COMMUNE DE CORNAS,**

- VU le Code de la Famille et de l'Action Sociale, et notamment l'article L.123-6 ;
- VU les articles R. 123-11, R 123-12 et R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration à 17 ;
- VU l'avis du 24 mars 2026 informant les associations visées au dernier alinéa de l'article L 123-6 précité du renouvellement prochain des membres nommés du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,
- CONSIDÉRANT la proposition d'une association de retraités et de personnes âgées du département reçue en mairie.
- CONSIDÉRANT la proposition de deux associations participant à des actions de développement social et lutte contre les exclusions
- CONSIDÉRANT la formalité impossible, dû à la carence de candidat pour les deux autres catégories d'associations,

#### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Sont nommés en qualité de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Monsieur Marc REYMONDON (représentant d'une association luttant contre les exclusions sociales)
- Monsieur René LAFUMA (représentant d'une association d'accompagnement et de développement social)
- Monsieur Pierre THEBAUD (représentant d'une association de retraités)
- Madame Martine SERRETTE (personne qualifiée)
- Monsieur Bernard GINE (personne qualifiée)
- Madame Olga JUGE (personne qualifiée)
- Monsieur Médard DOHA (personne qualifiée)
- Madame Huguette FOUREL (personne qualifiée)

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié et notifié aux intéressés.

A CORNAS  
Le 15 avril 2026

La Maire,  
Magali HEBRARD

Notifié à l'intéressé(e) le : .....

Nom, Prénom : .....

Signature :

